



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychotropes

Question écrite n° 13019

## Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la dernière campagne de dépistage de la dépression. Cette campagne encourage, particulièrement sur son site Internet, la consommation de psychotropes alors même que la France en est déjà le plus gros consommateur. En France, cinq millions de personnes sont concernées par ces médicaments, parmi lesquelles 120 000 enfants. Cette campagne, par son coût direct, ainsi que par celui des traitements qu'elle va générer, ne peut s'avérer que contre-productive dans la perspective de réduction du déficit de la Sécurité sociale, alors même que des rapports les jugent inefficaces et dangereux. Des études multiples émanant de laboratoires sérieux ont déjà tenté d'alerter sur la dangerosité des psychotropes, notamment leur responsabilité quasi certaine dans la survenue de suicides, à tel point que les Anglais a cru bon d'en interdire la consommation aux moins de dix-huit ans. À l'heure actuelle, on estime à 63 000 le nombre de suicides attribués aux antidépresseurs. On constate également le lien direct entre la prise de médicaments et les grandes tueries ayant eu lieu en milieu scolaire, comme le très médiatique épisode de Columbine aux États-Unis ou la tuerie de Jokela en Finlande, pour ne citer que ces exemples. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question fondamentale pour la santé publique.

## Texte de la réponse

Comme l'a montré le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (OPEPS), la consommation d'antidépresseurs et de psychotropes en France est paradoxale : elle est importante mais souvent inappropriée. L'OPEPS indiquait en 2006 dans son rapport que près de deux personnes sur trois souffrant de dépressions ne bénéficiaient d'aucun traitement approprié. Enfin, selon le baromètre santé de 2005, la dépression de l'adulte concerne chaque année près de 7 % de la population et son impact socio-économique est important puisqu'elle représente une part importante des arrêts de travail prolongés (108 jours en moyenne pour un épisode sévère). De nombreux rapports montrent en revanche, que les suicides intervenant dans le contexte d'un état dépressif sont souvent révélateurs d'une dépression non diagnostiquée et non traitée. La campagne de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sur la dépression de l'adulte vise à informer sur les signes permettant de suspecter une dépression afin de permettre de prendre les mesures adaptées. Cette campagne s'inscrit dans la politique menée par le ministère chargé de la santé au regard de deux objectifs de la loi de santé publique relatifs aux troubles dépressifs. Le premier objectif vise à réduire de 20 % le nombre de personnes dont les troubles bipolaires, dépressifs et névrotiques ne sont pas diagnostiqués. Le deuxième objectif cible une augmentation de 20 % du nombre de personnes traitées selon les recommandations de bonne pratique clinique. La campagne sur la dépression menée par l'INPES contribue à promouvoir le bon usage des médicaments en permettant notamment de limiter leur usage aux seules personnes pour lesquelles ils peuvent être utiles après une analyse bénéfices/risques dont les éléments de discussion ont fait l'objet de recommandations éditées par la Haute Autorité de santé (HAS) ou l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Elle rappelle également dans tous les documents édités et sur son site internet, que la dépression passagère (moments de cafards, « coup de blues »)

n'est pas une dépression et ne relève pas d'un traitement par antidépresseurs et que le traitement de première intention d'une dépression d'intensité légère ou moyenne n'est pas le traitement médicamenteux. Ainsi, cette campagne devrait permettre de mieux diagnostiquer la dépression et de cibler la prescription des antidépresseurs aux seuls patients qui en ont réellement besoin, ce qui devrait aboutir à une rationalisation du budget de la sécurité sociale consacré aux traitements antidépresseurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13019

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7963

**Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2720